



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BRAY Christian (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BARGE Michel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

POUVOIRS :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) représentée par LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) représenté par CLEMENT Françoise (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par GOFFOZ Alain (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) représentée par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

MATHELIN Sandra (CCVAI)

OBJET : Rattrapage des amortissements Budget Cuisine

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

042-244200614-DE2026_2804_06-DE

AGEDI

La communauté de communes des Vals d'Aix et Isable a l'obligation d'amortir le bien mise à disposition à compter de l'exercice où il le reçoit. Cette mesure n'étant pas rétroactive, l'EPCI doit procéder à la reconstitution des amortissements qui auraient été pratiqués si la commune avait amorti par opération d'ordre non budgétaire et procède à l'avenir et à compter de l'exercice de transfert à l'amortissement budgétaire dudit bien.

Ces opérations de rattrapage et de constatation des amortissements se font en appliquant la durée d'amortissement prévue par délibération de l'EPCI relative aux amortissements pour la catégorie du bien concerné.

La délibération en date du 9-07-2024 prévoit une durée de 6 ans pour les autres immobilisations corporelles (2188).

L'EPCI aurait dû comptabiliser les amortissements suivants :

Pour le matériel de cuisine acquis en 2023 : amortissements de 2024 à 2025 soit 2 années d'où le calcul : $14\ 107,99 / 6 \times 2 = 4\ 702\text{€}$

Selon l'avis du CNoCP n° 2012 -02 du 4 mai 2012, les corrections d'erreur, omissions ou inexactitude des états financiers sur exercices antérieurs font intervenir le compte 1068 " excédents de fonctionnement reportés":

- en débit, dans la limite de son solde créditeur, lorsque les dépenses ont été minorées :
- en crédit lorsque les recettes ont été minorées ;
- en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier

Considérant que l'erreur est corrigée dans l'exercice au cours duquel elle a été découverte, de manière rétrospective sans effet sur le résultat de clôture de l'exercice au cours duquel l'erreur a été décelée.

Il est proposé la correction suivante

Débit du compte 1068 : 47 809€

Crédit du compte 28188 : 4 702€

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le comptable public à procéder au rattrapage des amortissements 2024 et 2025 par opération d'ordre non budgétaire impactant le compte 1068 pour un montant de 4 702€

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 28/04/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
MATHELIN Sandra (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 29 04 26
et de la publication le : 29 04 26
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
042-244200614-DE2026_2804_06-DE
A G E D I